



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES OUTRE-MER

GUADELOUPE • GUYANE • LA RÉUNION • MARTINIQUE
MAYOTTE • NOUVELLE-CALÉDONIE • POLYNÉSIE FRANÇAISE
SAINT-BARTHÉLEMY • SAINT-MARTIN
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON • WALLIS ET FUTUNA
TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES



**DOSSIER
DE PRESSE**

22 FÉVRIER 2019

Un Comité interministériel au service de tous les territoires d'outre-mer

• • •

CIOM 22 FÉVRIER 2019

Avec le Livre bleu outre-mer issu des Assises des outre-mer, le Gouvernement s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux pour les territoires ultramarins. Le Comité interministériel des outre-mer a pour objectif premier d'assurer le suivi des principales actions interministérielles menées depuis la fin des Assises. Il sera réuni chaque semestre.

Au-delà des actions localisées et nécessitant un suivi territorial plus fin (comités interministériels pour la reconstruction de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, suivi du plan d'urgence pour la Guyane et du plan pour l'avenir de Mayotte, déploiement des plans « sargasses » et « chlordécone », plan séismes Antilles, etc.), une véritable politique interministérielle s'est construite à l'occasion d'une vaste consultation et dont les priorités sont formalisées au sein du Livre bleu outre-mer.

Ces priorités concernent notamment le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'apprentissage et la formation professionnelle, l'enseignement, la culture et la préservation du patrimoine local, l'adaptation des constructions aux risques naturels et climatique, et la sécurité. C'est la première fois qu'un Gouvernement définit de manière aussi précise sa stratégie en faveur des outre-mer et s'engage dans une mise en œuvre suivie des mesures qui la composent.

RETOUR SUR LES ASSISES DES OUTRE-MER

Entre octobre 2017 et mai 2018, les Assises des outre-mer ont donné l'opportunité à l'ensemble des citoyens d'outre-mer de prendre la parole.

Afin de tenir compte de leur diversité et de s'assurer de la réalité des besoins exprimés par les populations, chaque territoire a pu définir ses propres thèmes en lien avec les élus et la société civile. 551 ateliers ont ainsi été organisés grâce à cette méthode de consultation innovante.

Pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'exprimer, 219 réunions publiques ont été organisées à la fois dans l'ensemble des territoires.

Cette consultation inédite a ainsi conduit plus de 26 000 participants à faire émerger des projets et des ambitions communes pour leur territoire, qui ont été réunis au sein du Livre bleu outre-mer présenté en juin 2018 et consultable sur www.livrebleuoutremer.fr.

Le Livre bleu outre-mer, un outil au service de tous les territoires

Le Livre bleu constitue la feuille de route du Gouvernement qui engage chaque ministre. Il illustre « l'outre-mer des solutions », de la transformation, du développement, avec des outils, des engagements et des ambitions pour accompagner chaque territoire.

Conçues sur la base d'un diagnostic partagé, de priorités collectivement discutées, les ambitions du Livre bleu et les leviers mobilisés pour les réaliser constituent la feuille de route du Gouvernement pour le quinquennat dans les territoires.

Le Grand Débat National dans les territoires ultramarins

Le Grand Débat National donne l'occasion à nos compatriotes de tous les territoires d'outre-mer de compléter la concertation des Assises des outre-mer et de questionner l'effectivité des mesures annoncées. Des cahiers de doléances ont été mis en place dans chaque territoire et plusieurs débats ont déjà eu lieu.

Au 20/02/2019, on compte en outre-mer :

→ 178 cahiers citoyens ;

→ 65 réunions d'initiatives locales (RIL) déjà tenues ou à venir enregistrées sur la plateforme Internet granddebat.fr.

Trajectoire outre-mer 5.0, le nouveau cap du Gouvernement pour les territoires

Afin de rendre plus visible la politique menée par le Gouvernement dans les territoires d'outre-mer, les futures actions et projets publics menés seront désormais inscrits dans la Trajectoire outre-mer 5.0.

Ces cinq objectifs traduisent à l'échelle des territoires les 17 objectifs de développement durable de la COP 21 :

- 1 • **Zéro déchet**, pour des sociétés économes, préservant les ressources.
- 2 • **Zéro carbone**, pour intégrer davantage d'énergies renouvelables dans les territoires.
- 3 • **Zéro intrant chimique**, pour des populations protégées des substances chimiques dans leur quotidien.
- 4 • **Zéro exclusion**, pour des sociétés inclusives et luttant contre toutes formes de discrimination et d'inégalité.
- 5 • **Zéro vulnérabilité**, pour des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels qui en découlent.

Le lancement officiel de Trajectoire outre-mer 5.0 aura lieu en avril 2019.

Quelques actions en cours qui contribuent à la Trajectoire outre-mer 5.0

« ZÉRO DÉCHETS »

LE PLAN D'ACTION POUR RÉSORBER LE STOCK DE VÉHICULES ABANDONNÉS

A la demande du Gouvernement et en collaboration avec les collectivités, les constructeurs automobiles se sont engagés à mettre en œuvre un plan d'actions pour résorber le nombre de véhicules abandonnés et éviter que leur stock se reconstitue. Ce plan d'actions a pour objectif de traiter 60 000 véhicules abandonnés en trois ans. La phase expérimentale de collecte engagée en Guadeloupe et en Martinique au deuxième semestre 2018 a permis d'enlever plus de 2 000 véhicules et d'éprouver les procédures opérationnelles avec les collectivités et les opérateurs de traitement. L'objectif en 2019 est de collecter et de traiter 24 000 véhicules.

« ZÉRO CARBONE »

LA CONVERSION DES CENTRALES À CHARBON

Sans mettre en péril la fourniture d'électricité et en lien avec le secteur sucrier (fournisseur de bagasse), les centrales électriques au charbon seront transformées par tranche d'ici fin 2023 pour fonctionner entièrement à la biomasse. Les travaux débuteront dans les centrales Albioma en Guadeloupe dès 2019 (pour un fonctionnement à 100% biomasse dès la fin 2020) et à La Réunion en 2020. Ces objectifs seront repris dans le cadre des révisions en cours des programmations pluriannuelles de ces deux îles et permettront une réduction des émissions de CO2 et augmentera la part renouvelable de leur mix énergétiques.

« ZÉRO INTRANTS CHIMIQUES »

LE PLAN ÉCOPHYTO OUTRE-MER

Le plan Ecophyto II prévoit un objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires de 50%, une réduction de 25% d'ici 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une réduction de 25% supplémentaires à l'horizon 2025. En 2018, ont été créés 3 éco-organismes de gestion des déchets d'intrants d'origine agricole.

« ZÉRO EXCLUSION »

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS PAR LA CRÉATION DE 100 POSTES

Le financement des 100 postes est programmé en 2018 et 2019, avec un effort particulier consenti pour les territoires de Mayotte et de la Guyane. 17 postes ont déjà été pourvus dans les 5 départements d'outre-mer.

« ZÉRO VULNÉ- RABILITÉ »

ADAPTATION DU BÂTI AUX NORMES ANTICYCLONIQUES ET ANTISISMQUES

Les possibilités de co-financements par l'Etat ont été améliorés en loi de finances 2019 (travaux de confortement pour le plan séisme Antilles, élargissement du Fonds Barnier à la gestion de crise pour les 5 ans à venir). Le nouveau plan logement Outre-mer 2019-2022 issu de la conférence Logement en cours (février-juin 2019) prévoira des actions spécifiques en matière d'adaptation du bâti aux normes anticycloniques et antisismiques. Le Gouvernement nommera, par ailleurs, dans les prochaines semaines un délégué interministériel aux risques outre-mer, chargé de préparer, d'ici juin, un plan stratégique et un programme d'action pour les risques outre-mer.

Des moyens au service du développement des territoires

Afin d'assurer la réalisation des nombreuses actions menées dans les territoires d'outre-mer, l'État mobilise de nombreux outils et moyens.

• L'augmentation des crédits budgétaires en faveur des outre-mer

En 2019, le ministère des Outre-mer dispose de moyens complémentaires afin d'accélérer la transformation des territoires : le fonds exceptionnel d'investissement passe ainsi de 40 M€ à 110 M€ suite au plafonnement de l'abattement d'impôt sur le revenu : il permettra de financer les projets du quotidien pour les ultramarins pour mettre la dépense publique au service de tous.

La suppression de la TVA non-perçue – récupérable permet de renforcer ou de mettre en place des outils d'intervention économique, notamment le dispositif Avance + de la BPI aux entreprises (+ 7,5M€), l'élargissement des bénéficiaires et des critères d'attribution du prêt de développement outre-mer de la BPI (+ 7,5M€) et l'action de l'AFD pour les investissements du secteur public (+39M€).

• Les contrats de convergence et de transformation

Le Livre bleu a prévu un cadre pluriannuel (2019-2022) renouvelé de contractualisation entre l'État et chaque territoire, permettant de financer les actions de transformation et de convergence voulues par les acteurs des territoires, ainsi qu'un nombre important de projets identifiés dans le cadre des Assises. Ce sont près de 2 milliards d'euros que l'État se propose d'engager sur l'ensemble des territoires. Les négociations entre les préfets et les collectivités sont en cours et doivent se conclure avant la fin du 1er semestre 2019.

• Le cadre financier pluriannuel européen

La France porte fortement les intérêts des outre-mer (régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer) dans les négociations européennes sur le futur cadre financier pluriannuel. La préservation de la PAC (donc du POSEI) et les modalités de compensation des surcoûts dans le domaine de la pêche sont parmi les principaux objectifs de négociation.

• Les outils de lutte contre la vie chère et contre les monopoles

Un délégué interministériel à la concurrence outre-mer, M. Francis AMAND, a été nommé le 19 décembre 2018. Il a pour mission principale de renforcer la transparence des prix en outre-mer par la lutte contre les pratiques commerciales déloyales ainsi que les ententes et les abus de position dominante. Par ailleurs, le haut fonctionnaire Louis-Charles VIOSSAT sera prochainement nommé pour être en charge du « compteur emploi ». Les moyens de fonctionnement des Observatoires des prix, des marges et des revenus (OPMR) d'outre-mer ont été doublés. Ces observatoires associeront désormais des citoyens tirés au sort, dans le cadre de groupes de participation citoyens mis en place dans chaque département et région d'outre-mer. Par ailleurs, l'Autorité de la concurrence a été saisie en juin 2018 par le Ministre de l'économie d'une étude sur le fonctionnement de la concurrence en matière d'importation et de distribution des produits de grande consommation dans les départements d'outre-mer. L'autorité de la concurrence formulera des propositions concrètes dans son avis qui sera adopté et remis au Gouvernement au printemps 2019 (avril).

Améliorer la situation financière des collectivités d'outre-mer et mieux responsabiliser les gestionnaires publics

Selon les données issues du réseau d'alerte, en 2017, plus de 85% des collectivités outre-mer sont dans une situation financière dégradée, sans qu'une tendance à l'amélioration ne soit constatée. Cette situation se traduit par des délais de paiement qui pour la quasi-totalité des collectivités d'outre-mer dépassent le délai réglementaire de 30 jours, fragilisant considérablement le tissu économique local.

Il s'agira dans un premier temps de rendre plus transparente l'allocation et la distribution des fonds publics, grâce notamment à la généralisation et à la montée en charge des sites internet « Transparence outre-mer ».

Le président de la République a annoncé, le 1er février 2019, le lancement de travaux visant d'une part à mieux aligner, sur une période de 5 ans, les dotations de péréquation des collectivités ultramarines sur celles de l'hexagone, et d'autre part à renforcer les outils de responsabilisation des gestionnaires publics. Pour ce faire, un groupe de travail sera mis en place au mois de mars composé d'élus, de représentants des ministères concernés, d'un représentant de la Cour des comptes et d'un représentant de l'AFD.

Un suivi qui s'inscrit dans la durée du quinquennat

Huit mois après la fin des Assises, le Comité interministériel des outre-mer (CIOM) permet de faire un premier point de suivi. Des CIOM de suivi seront organisés tous les six mois. Le prochain aura lieu à la rentrée en septembre 2019. Le président de la République a annoncé le 28 juin 2018 qu'il ferait un point d'étape au début de l'année 2020, 18 mois après la publication du Livre bleu outre-mer.

20 actions emblématiques pour les outre-mer

Au cours du Comité interministériel des Outre-mer, les ministres ont pu échanger plus précisément sur l'état d'avancement de 20 actions emblématiques qui s'inscrivent pleinement dans le quotidien des ultramarins et sont facilement identifiables par tous, que ce soit sur des sujets relatifs à la santé, à la sécurité, à l'éducation ou au développement des territoires. Parmi ces différentes actions :

- 1 • Une éducation pour tous : renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
- 2 • Une éducation pour tous : le plurilinguisme dans les apprentissages
- 3 • Déploiement du programme Action cœur de ville dans les outre-mer
- 4 • Déploiement de l'outil de territorialisation des besoins en logement
- 5 • Soutenir et accompagner l'inclusion dans l'emploi des jeunes en outre-mer
- 6 • Élaboration et mise en œuvre des pactes ultramarins d'investissement dans les compétences
- 7 • Développer l'accès au microcrédit professionnel
- 8 • Inclusion bancaire : promouvoir « l'offre spécifique » outre-mer
- 9 • Renforcement des moyens et des effectifs dans le cadre du déploiement de la Police de sécurité du quotidien en outre-mer
- 10 • Réduction du coût du travail : réforme du dispositif d'exonération de charges patronales
- 11 • Renforcer l'offre locale de médecins outre-mer
- 12 • Améliorer le parcours de santé des personnes âgées
- 13 • Protéger les populations face aux substances chimiques
- 14 • Énergie : fin du charbon dans les départements et régions d'outre-mer
- 15 • Infrastructures numériques : déployer le très haut débit fixe et mobile outre-mer
- 16 • Favoriser l'inclusion numérique des populations
- 17 • Développer les plateformes de recherche en outre-mer
- 18 • Pratique sportive : construction et rénovation des équipements sportifs
- 19 • Assurer une meilleure connaissance des pratiques culturelles ultramarines
- 20 • Expérimentation du pass Culture en Guyane

CONTACTS

PREMIER MINISTRE

01.42.75.50.78 /79
communication@pm.gouv.fr

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

01.53.69.26.74
mompresse@outre-mer.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE